



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 novembre 2015

Date de la convocation :
20 novembre 2015

Date d'affichage :
20 novembre 2015

Nombre de conseillers
élus : **15**
Nombre de conseillers en
fonction : **14**
Nombre de conseillers
présents : **12**

L'an deux mille quinze, le trente novembre 2015, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de **Monsieur Denis BAUR, Maire.**

Présents :

M. **BAUR** Denis, M. **NICLOUX** Didier, Mme **LE LAY** Nathalie
M. **BELLOFATTO** Walter, M. **DI BARTOLOMÉO** Roland, Mme **GREFF** Nicole,
Mme **GROSJEAN** Nadine, M. **KAIZER** Didier, M. **KIRSCHWING** René,
Mme **REGNIER** Agnès, Mme **RENOIR** Isabelle, Mme **SCHEID** Sandrine

Absents : M. **BREISTROFF** Daniel, Mme **LISKA** Christelle,

Procurations : M. **BREISTROFF** à M. **DI BARTOLOMÉO**, Mme **LISKA** à Mme **LE LAY**

ORDRE DU JOUR

Communications

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance
2. Indemnité de conseil au comptable du Trésor
3. ECLOS : versement du solde de la subvention 2015
4. Extension du périscolaire : désignation du maître d'œuvre
5. Espace socioculturel : demande de Fonds de Concours CCCE
6. Espace socioculturel cuisine : demande de Fonds de Concours CCCE
7. Espace socioculturel mobilier : demande de Fonds de Concours CCCE
8. Divers

Secrétaire de séance :
Isabelle RENOIR

1 - Approbation du compte rendu de la dernière séance

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du conseil municipal du 26 octobre 2015 est adopté à l'unanimité.

2 - Indemnité de conseil au comptable du Trésor

Délibération N° 60-2015

Rapporteur : Monsieur Walter Bellofatto

Le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précise les conditions dans lesquelles les collectivités territoriales peuvent octroyer des indemnités aux agents des services extérieurs de l'État qui assurent des prestations de conseil et d'assistance.

La commune a été saisie en date du 7 octobre 2015 d'une demande du Trésorier de Thionville pour le versement de cette indemnité de conseil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

- **de demander** le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance
- **d'accorder** l'indemnité de conseil au taux de 100%, soit 465,86 € au titre de l'année 2015
- **de calculer** cette indemnité conformément aux barèmes en vigueur et l'attribuer à Monsieur BOURSON Jean-Paul, Trésorier Principal du Trésor Public.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

3 - ECLOS : versement du solde de la subvention 2015

Délibération N° 61-2015

Rapporteur : Monsieur Didier Nicloux

L'association « Eclos » qui gère le périscolaire à Kanfen a présenté son budget prévisionnel pour l'année 2015.

Ce budget prévisionnel s'élève à 151 967,95 € incluant la subvention municipale de 39 954,07 €.

Par délibération n° 09-2015 en date du 16 mars 2015 et délibération n°33-2015 en date du 22 juin 2015, le conseil municipal a accepté le versement d'un acompte de 50 % pour un montant de 19 977,04 € et le versement d'un acompte de 30 % pour un montant de 11 986,22 soit 80 % de la subvention totale.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à effectuer le versement du solde de cette subvention pour un montant de 7 990,80 €, ce qui portera la subvention à un montant de 39 954,07 € qui sera inscrit au budget 2015 à l'article 6574.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

- **d'autoriser** le versement du solde de cette subvention pour un montant de 7 990,80 € qui est inscrit au budget 2015 à l'article 6574
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

4 - Extension du périscolaire : désignation du maître d'œuvre

Délibération N° 62-2015

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Par délibération en date du 26 octobre 2015, le conseil municipal s'est prononcé pour le lancement de la consultation concernant l'extension du périscolaire afin de faire face à l'augmentation régulière des effectifs.

La consultation a été lancée auprès de trois cabinets d'architecte dans le cadre de la désignation d'un maître d'œuvre qui assistera la commune pour les missions suivantes :

- APS/APD/PRO/PC/ACT/VISA/DET/AOR

Après analyse des propositions de chacun des candidats, à savoir :

- Antoine DENIS Architecte à 57500 SAINT-AVOLD qui a fait une offre à 13 000 € HT
- Jean-Claude GREBERT Architecte à 67000 STRASBOURG qui a fait une offre à 17 100 € HT
- Cabinet HENRY architectes à 57000 METZ qui a fait une offre à 13 000 € HT
- ID ARCHITECTURE à 57970 YUTZ qui a fait une offre à 10 000 € HT

Il est proposé au conseil municipal de retenir, la proposition du Cabinet ID ARCHITECTURE - 2 bd Henri Becquerel - 57970 YUTZ qui a fait une offre forfaitaire de 8,06 % du montant des travaux estimés, soit 10 000 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

- **d'attribuer** le marché de maîtrise d'œuvre au Cabinet ID ARCHITECTURE - 2 bd Henri Becquerel - 57970 YUTZ

5 - Espace socioculturel : demande de Fonds de concours CCCE

Délibération N° 63-2015

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Par délibération en date du 4 avril 2012, le conseil municipal a donné son accord à la construction d'un espace socioculturel.

Les travaux relatifs à la réalisation de cet équipement sont maintenant achevés, ce qui permet à la commune de solliciter les subventions auxquelles elle peut prétendre.

Le règlement financier de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs adopté le 26 juin 2012 prévoit une participation financière de l'intercommunalité à hauteur de 25 % pour des travaux dont le montant est plafonné à 282 130 €.

Le montant susceptible d'être attribué à la commune au titre des Fonds de Concours s'élève à 70 532 € (282 130 x 25 %).

Par ailleurs, le nouveau Pacte Fiscal et Financier de la CCCE adopté le 16 juin 2015 qui est destiné à soutenir les projets d'investissement des communes, autorise la commune à affecter tout ou partie du montant maximum qui lui est attribué à un ou plusieurs projets.

Le montant attribué à la commune de Kanfen est de 159 158 €.

Dans cet esprit, il est proposé à l'assemblée délibérante de prélever 60 000 € sur cette enveloppe pour la réalisation de l'espace socioculturel.

Le plan de financement s'établit comme suit.

Plan de financement - Espace socioculturel				
Coût :	994 682 € HT	1 193 619,00 € TTC		
• Construction :	897 837 €			
• Honoraires :	96 845 €			
1 - Subventions	683 508 €	68,72 %	TVA	683 508,00 €
CD57	303 376 €	30,50 %		
DETR	199 600 €	20,07 %		
Conseil Régional	50 000 €	5,03 %		
CCCE (ancien pacte fiscal)	70 532 €	7,09 %		
CCCE (nouveau pacte fiscal)	60 000 €	6,03 %		
2 - Commune	311 174 €	31,28 %	198 937 €	510 111 €
	994 682 €	100,00 %		1 193 619 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

- **de solliciter** les Fonds de Concours auprès de la CCCE au titre de l'ancien Règlement Financier mais aussi du nouveau Pacte Fiscal et Financier
- **d'adopter** le nouveau plan de financement de cet équipement
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches pour la mise en œuvre de la présente délibération

6 - Espace socioculturel cuisine : demande de Fonds de concours CCCE

Délibération N° 64-2015

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Dans le cadre du Pacte Fiscal 2015-2019 adopté par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs le 7 avril 2015, la commune bénéficie d'une enveloppe totale de 159 158 € pour l'ensemble de ses projets.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal d'affecter 15 000 € de ce montant à l'aménagement de la cuisine de l'espace socioculturel.

Plan de financement - Espace socioculturel aménagement cuisine				
Coût :	46 683 € HT	56 019,60 € TTC		
1 - Subventions	30 000 €		TVA	30 000,00 €
CCCE	15 000 €	32,13 %		
Dotation parlementaire	15 000 €	32,13 %		
2 - Commune	16 683 €	35,74 %	9 336,60 €	26 019,60 €
	46 683 €	100 %		56 019,60 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

- **d'adopter** le plan de financement ci-dessus
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre du Pacte Fiscal 2015-2019 auprès de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs pour un montant de 15 000 €

7 - Espace socioculturel mobilier : demande de Fonds de concours CCCE

Délibération N° 65-2015

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Dans le cadre du Pacte Fiscal 2015-2019 adopté par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs le 7 avril 2015, la commune bénéficie d'une enveloppe totale de 159 158 € pour l'ensemble de ses projets.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal d'affecter 13 000 € de ce montant pour l'acquisition de mobilier pour l'espace socioculturel.

Plan de financement - Espace socioculturel mobilier				
Coût :	29 655,36 € HT	35 586,43 € TTC		
1 - Subventions	16 000 €		TVA	16 000,00 €
CCCE	13 000 €	43,84 %		

<i>Dotation parlementaire</i>	3 000 €	10,12 %		
2 - Commune	13 655,36 €	46,04 %	5 931,07 €	19 586,43 €
	29 655,36 €	100 %		35 586,43 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

- **d'adopter** le plan de financement ci-dessus
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre du Pacte Fiscal 2015-2019 auprès de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs pour un montant de 13 000 €.

8 - Budget 2015 : décision modificative n°2

Délibération N° 66-2015

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Par délibération n° 07-2015 en date du 16 mars 2015, le conseil municipal a adopté le budget primitif pour l'année 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 783 000 € en section de fonctionnement.

Sans remettre en cause l'équilibre actuel du budget, il est proposé d'approuver les virements de crédits au sein de la section de fonctionnement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellé	Ancien	Mouvement	Nouvelle situation
011	Charges à caractères générales	155 000 €	+ 15 000 €	170 000 €
022	Opération : Dépenses imprévues	15 000 €	-15 000 €	0 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

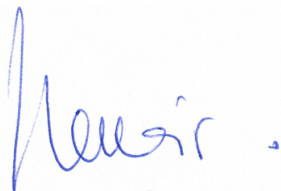
DÉCIDE à l'unanimité,

- **d'accepter** les ajustements budgétaires indiqués ci-dessus,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents s'y rapportant.

9 - Divers

Aucune observation n'est formulée

La séance est levée à 20 h 20.



Isabelle RENOIR



Denis BAUR